

Rapport annuel 2023 : AKTO, au RDV de ses engagements vis-à-vis de ses branches, appelle à ne pas transiger sur l'utilité économique et sociale de sa mission

Paris, le 21 novembre 2024. À l'occasion de la publication de son rapport d'activité 2023, AKTO témoigne de son impact significatif dans l'accompagnement des entreprises et salariés des branches professionnelles des services, qui font face à des transformations majeures. Une action d'autant plus déterminante auprès des très petites entreprises, qui sont souvent peu armées pour faire face aux besoins en recrutement, en formation et de montée en compétence des salariés, en majorité de premier niveau de qualification. L'opportunité aussi pour l'organisme paritaire de souligner la nécessité d'avoir les moyens de maintenir son action d'utilité économique et sociale.

Des résultats 2023 à la hauteur des enjeux, dans un contexte d'augmentation du nombre d'entreprises gérées par AKTO

AKTO a mené à bien ses missions dans un contexte 2023 qui s'est caractérisé par le référencement de 130 000 entreprises supplémentaires dans son champ d'action dont 90 % de TPE. Aujourd'hui, ce sont ainsi plus de 364 000 entreprises et plus de 6 millions de salariés qui sont couverts par l'OPCO.

Grâce à une organisation stabilisée autour des spécificités de chacune des branches, AKTO a réussi à renforcer son action en 2023 par :

- La formation de 536 000 salariés en entreprise (+11 % par rapport à 2022) ;
- La signature de 135 000 contrats d'alternance (+7 % par rapport à 2022), dont 83 % en contrat d'apprentissage, levier éprouvé d'insertion professionnelle puisque 89 % des bénéficiaires d'alternance en 2023 sont en emploi au cours des 12 mois suivant leur formation et 50 % travaillent toujours dans l'entreprise d'accueil ;
- La formation de plus de 4 000 salariés en situation de handicap ;
- L'insertion dans l'emploi de plus de 700 réfugiés ;
- 51 000 actions de formation collectives,
- La réalisation de 13 000 diagnostics FLASH effectués à l'occasion de 113 000 rendez-vous et contacts distanciels proactifs auprès des entreprises ;

- La formation de **21 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires** de Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC), en partenariat étroit avec France Travail.

Ce bilan 2023 témoigne de la capacité d'AKTO à accompagner un volume important d'entreprises et de salariés tout en favorisant une approche de proximité, en lien avec les politiques de ses branches professionnelles. Une action qui se poursuit en 2024 avec + 6% d'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage à fin juin 2024.

Un soutien dédié aux TPE de ses branches, au cœur de la stratégie d'AKTO

Parmi les 364 000 entreprises qui relèvent du champ d'action d'AKTO, 98 % d'entre elles ont moins de 50 salariés et **88 % sont des TPE**.

La mission d'AKTO de les accompagner en identifiant leurs besoins en conseil RH, **pour le développement des compétences et qualification des salariés, et pour préparer les recrutements de demain par l'apprentissage est donc vitale pour ces très petites entreprises** qui n'ont ni le temps ni les moyens d'intervenir sur ces problématiques alors même qu'elles doivent s'adapter à leur environnement économique et social en pleine mutation.

Afin d'éclairer et de guider les TPE de ses branches, AKTO a déployé en 2023 **une organisation spécifique** autour de **50 conseillers qui apportent un service dédié**.

Ce service d'appui-conseil a **déjà permis en 2023 de réaliser 90 000 prises de contact pro-actives** auprès des entreprises. Celles-ci permettent notamment de réaliser un diagnostic FLASH personnalisé, à l'issue duquel elles se voient proposer un plan d'action et une offre de services pour faciliter le recours à l'alternance et/ou la montée en compétence des salariés. Elles ont aussi accès à une offre de formation collective, sélectionnée par les organisations professionnelles et syndicales au sein de la branche professionnelle et entièrement prise en charge par AKTO, accessible depuis la plateforme digitale *EspaceFormation*.

Cette action d'appels sortants et de prises de rendez-vous continue de s'intensifier en 2024 avec déjà **62 000 rendez-vous réalisés à fin août**.

Cette organisation spécifique d'AKTO pour répondre aux enjeux des TPE porte ses fruits. **Déjà 76 % des entreprises de moins de 11 salariés relevant du champ d'AKTO se disent satisfaites des services d'AKTO** dont elles ont bénéficié en 2023 (résultat de l'enquête de satisfaction). Au 31 octobre 2024, ce sont déjà 213 600 stagiaires, salariés de TPE, qui ont bénéficié d'une formation.

« En 2023 nous avons su être au rendez-vous de nos engagements vis-à-vis des branches professionnelles dans un contexte d'intensification de l'activité. En 2024, l'activité s'annonce tout aussi soutenue dans un environnement pourtant incertain quant à la capacité future

d'intervention budgétaire de France Compétences. Le rôle d'AKTO sur le maintien et le développement de l'emploi est au cœur de la dynamique économique et sociale de notre pays et ne peut en cela subir des intentions de rabais des ressources qui menaceraient la pérennité de notre mission, » **déclare Laurent Barthelemy, Président d'AKTO.**

« La gouvernance paritaire d'AKTO ne transigera pas sur l'utilité sociale et citoyenne de sa mission. Il s'agit de continuer à favoriser l'insertion professionnelle de tous, en premier lieu des moins qualifiés ou en situation de handicap, grâce au financement de formation et de contrats d'apprentissage. Une attention particulière est à porter au soutien à la formation des savoirs de base, dont la pratique de la langue française, et de se donner les moyens de répondre à cet enjeu majeur, en particulier dans les secteurs de nos branches des services, » **ajoute Jean Hédou, Vice-président d'AKTO.**

Découvrez le rapport d'activité 2023 d'AKTO dans son intégralité [ici](#).

Contacts presse :

pierre-yves.galley@tbwa-corporate.com - 06 42 98 71 47

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 364 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2023, 135 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 536 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 21 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.